

LOIRE

Sans eux, 150 familles seraient à la rue : le cri d'alerte des associations

Le collectif Pour que personne ne dorme à la rue prend en charge mineurs isolés et familles avec enfants. Mais pour ces associations, les frais d'hébergement augmentent et l'inflation réduit les capacités des bénévoles.

Ils n'ont pas vocation à se substituer à l'État. Pourtant, quand le 115 ne trouve pas de solutions, c'est vers eux que se tournent travailleurs sociaux, enseignants, responsables d'écoles quand un élève et sa famille n'ont nulle part où dormir.

Le collectif Pour que personne ne dorme à la rue regroupe une vingtaine d'associations ⁽¹⁾ qui prennent en charge 150 familles sans hébergement dans la Loire. Une demi-douzaine de leurs représentants ont tenu à prendre la parole pour alerter sur ces « femmes et enfants scolarisés qui n'ont pas de logement alors qu'on a des centaines de bureaux et d'appartements vides dans le département », résume Jean-François Peyrard, du comité de parrainage des familles demandeurs d'asile à Firminy.

« Avec l'hiver, il y a urgence »

Aujourd'hui, « c'est la catastrophe. C'est très difficile depuis le Covid et malheureusement, la situation ne s'arrange pas », selon ces bénévoles. D'abord parce que « le gouvernement prépare à nouveau un durcissement des droits des étrangers » avec un « énième projet de loi » attendu pour 2023. Les militants présumant que ce texte ne leur facilitera pas la vie. « C'est ce même ministre, Gérald



Pour le collectif, des moyens supplémentaires doivent être donnés au 115. La météo hivernale va rendre la situation des gens sans logement extrêmement compliquée. Photo Progrès/Philippe VACHER

Darmanin, qui a produit mi-novembre une circulaire demandant aux préfets d'appliquer plus fermement les OQTF (obligation de quitter le territoire français) », rappelle Valentin Porte, de l'association ATPAC Maison solidaire à Saint-Etienne. Les associations regorgent de cas d'étrangers en butte avec les services préfectoraux pour l'obtention ou le renouvellement de leur titre de séjour.

Ces situations sont « aberrantes », assène un bénévole, avant d'exposer des cas concrets (*lire par ailleurs*). Pour le collectif, c'est clair : « Des moyens supplémentaires doivent être donnés au 115. La météo hivernale va rendre la

situation des gens sans logement extrêmement compliquée. Il y a urgence », martèle Jean-François Peyrard.

L'inquiétude de ces militants tient aussi à la crise économique. « Nos frais d'hébergement augmentent. Dans le même temps, les associations vivent à 98 % de dons. Mais avec l'inflation, nous sommes dans l'incertitude quant à la capacité des gens à continuer à donner. » Ces associations, qui gèrent quelque 500 places d'hébergement, regroupent 3 000 bénévoles dans la Loire.

Elles ont des idées sur la façon de « donner un toit à tous » : « Il y a énormément de locaux d'entrepri-

ses et d'appartements vides. Pourquoi ne pas les mettre à disposition, pour un temps au moins, afin d'héberger des familles ? » Ils appellent à l'État : « Le président Macron disait ne plus vouloir de gens à la rue, où sont les moyens pour y parvenir ? » Mais aussi aux collectivités locales, aux entreprises. Et aux promoteurs immobiliers : « Vous avez des bâtiments inoccupés ? Avant que les travaux démarrent, ce qui dure parfois des mois voire des années, pourquoi ne pas faire preuve d'humanité en les mettant à disposition ? »

Florence POLI

14 % de places en plus en deux ans dans la Loire

D'après les données transmises par la préfecture, réactualisées le 30 novembre, la Loire compte : - 477 personnes hébergées à l'hôtel ; 631 places au sein de structures d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ; deux accueils de jour à Saint-Etienne, dont l'un est, depuis le 19 novembre, ouvert le week-end ; 35 places créées lors du 1^{er} semestre 2022 (25 en hébergement d'urgence et 10 destinées aux femmes en post ou pré-maternité). La préfecture de la Loire souligne que le nombre de places d'hébergement est en hausse, ces dernières années, passant de 1 058 en 2020 à 1 206 places en

2022, soit 14 % d'augmentation. La préfecture assure qu'une « vigilance accrue a été mise en place afin que chaque famille avec enfants se voie systématiquement proposer un hébergement ». La capacité d'accueil des familles avec enfants est ainsi passée à 93 places réservées contre 56 en 2021.

Un « effort » reconnu par le SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation), satisfait de l'ouverture le week-end d'un des deux accueils de jour stéphanois. Et qui relève que « sur ce territoire, on ne pourrait pas faire sans les associations ».

(1) Parmi ces associations : Maison solidaire, Un toit c'est tout, Comité de parrainage des familles demandeurs d'asile à Firminy, Cimade, Ligue des Droits de l'Homme, Secours catholique, CGT, etc. Si vous identifiez une personne sans-abri en difficulté ou en danger dans la rue, contacter le 115, numéro d'appel gratuit et accessible 24h/24, 7j/7. En cas de détresse physique, appeler le 15 (SAMU). Le Collectif donne rendez-vous samedi 17 décembre à Saint-Etienne pour une manifestation place Jean-Jaurès à 10h30, à la veille de la journée internationale des droits des migrants.

« Ces enfants vont à l'école, peut-on les laisser sans maison ? »

Voici quelques cas concrets exposés par les bénévoles du Collectif personne à la rue. « La semaine dernière, place Jean-Jaurès à Saint-Etienne, nous croisons une maman angolaise avec trois enfants de huit, six et deux ans, sur un banc. La famille a été hébergée le temps de l'instruction de sa demande d'asile. Débutée, elle s'est retrouvée à la rue. Les deux fillettes vont à

l'école. L'équipe s'est mobilisée, une amie d'une enseignante les a hébergées. Puis une autre institutrice a pris le relais. Des dons ont permis de financer des nuits d'hôtel avant d'aménager un appartement en lien avec une des associations du Collectif. »

Autre situation « humainement impossible à supporter » : « En ce moment, nous accompagnons une étudiante à l'école

des Mines qui a un bébé de dix mois mais pas de logement ». La veille de notre entretien, nouvelle sollicitation d'une des associations, appelée par une école dont un élève et sa famille n'ont pas d'hébergement. « Ce cas-là, c'est aussi une famille déboutée du droit d'asile. On peut se poser la question de l'avenir de ces personnes. Mais les enfants, eux, n'y sont pour rien. Quand

ils vont à l'école, est-ce normal qu'ils n'aient pas de maison ? »

Même cas de figure pour cette fillette de trois ans, elle aussi scolarisée à Saint-Etienne. Elle et sa maman ont été prises en charge, en octobre, par une association du collectif. « Pendant un mois, nous avons assumé l'hébergement de la famille. Mais clairement, ce doit être à l'État de faire cela. »